



ASSOCIATION CANINE DE SEINE-MARITIME

Association loi 1901 affiliée à la Société Centrale Canine
47 avenue Général Leclerc de Hauteclocque
76120 LE GRAND QUEVILLY
☎ : 02-32-10-38-19 courriel: canine76@wanadoo.fr
Site internet: <http://www.canine76.fr>

CONVENTION

Championnat Régional et sélectif GPF Agility

1/OBJET

Le présent document a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles l'ACSM délègue l'organisation du Championnat Régional ou du sélectif GPF à un club de la Régionale.

Le déroulement des sélectifs s'effectuant en commun avec la Régionale de l'Eure, chaque année chaque Régionale organise alternativement le Championnat Régional ou le sélectif GPF.

2/ ORGANISATION

Le montant des engagements est perçu par le club organisateur pour les 2 Régionales.

Les charges habituelles d'un concours, autres que celles précisées dans les paragraphes ci-après sont à la charge du club organisateur.

Sur demande expresse accompagnée du bilan financier de la manifestation, l'ACSM attribuera au club de Seine Maritime ayant respecté les termes de la présente convention, une subvention se décomposant ainsi :

- une part fixe (250€ pour 2014)
- et une part variable (5€ /carte pour 2014) fonction du nombre de cartes d'ACSM du club organisateur.

(le nombre de cartes pris en compte étant la moyenne sur les 2 années précédentes).

3/INVITATION

Le club organisateur, après aval du CTR diffuse l'invitation au maximum 2 mois avant le sélectif, à tous les clubs de l'ACSM et à son CTR qui le transmet au CTR de l'Eure pour diffusion dans sa Régionale.

La date de clôture des engagements est fixée 1 semaine avant le sélectif, les concurrents en attente d'un dernier justificatif devront s'engager avant la date de clôture, pour permettre le respect des exigences des DDPP, ils seront remboursés de leur engagement s'ils ne l'obtiennent pas.

Les meilleurs justificatifs seront pris en compte jusqu'au jour de la compétition inclus.

Les concurrents doivent envoyer leur engagement avec une photocopie des justificatifs, dont ils apporteront les originaux le jour de la compétition.

4/SECRETARIAT

L'utilisation de matériel informatique est distinct par Régionale.

Le club organisateur prévoira des feuilles de terrain (préparation à sa charge) et d'édition de résultats d'une couleur différente par Régionale.

Le club organisateur peut faire appel au délégué informatique ACSM qu'il doit indemniser selon le barème kilométriques de la SCC).

La vérification des justificatifs et la validation des sélectionnés sont à la charge de chaque CTR.

5/PARCOURS

Convention Sélectif ACSM rev0 juillet 2013.doc du 03 juillet 2013

Ce document n'a pas de caractère exhaustif et l'ACSM se réserve le droit de le modifier sans préavis.

Il n'y a pas de parcours de chauffe, mais des obstacles (zone(s), le slalom et au moins 4 haies) sont mises à disposition pour permettre aux concurrents d'échauffer librement leur chien.

Le club organisateur doit prévoir, à sa charge un chronométrage électronique et une sonorisation.

6/RECOMPENSES

Chaque Régionale prévoit les COUPES pour ses licenciés, par contre s'il y a d'autres récompenses (souvenirs (généralement tee-shirt), ou dotations partenaires), l'organisateur (qui encaisse l'engagement pour les 2 Régionales) se doit de les prévoir de manière équivalente pour les DEUX Régionales.

Le principe de dotation en COUPES est de récompenser les podiums (« Championnats » et « Coupes » sont récompensés séparément) et les autres sélectionnés.

Lorsque le sélectif se déroule en Seine Maritime, la dotation pour la Seine Maritime est à la charge du club organisateur.

Lorsque le sélectif a lieu hors de la Seine Maritime, la dotation sur le principe ci-dessus est fourni par l'ACSM pour ses licenciés.

Chaque sélectionné, s'étant inscrit avant la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) et à jour de sa cotisation ACSM au 31 mars de l'année en cours, se verra offrir un tee-shirt (ou similaire) aux couleurs de l'ACSM s'il s'engage (annexe 2) à participer au défilé des régions en portant ce tee-shirt, et naturellement sur le podium s'il a le bonheur d'y être.

Nota

- 1- La dotation est annuelle par adhérent: 1 seul tee-shirt si plusieurs sélections avec le même chien pour l'année.
- 2- Un second tee-shirt peut être fourni à prix coûtant.
- 3- Il n'y a pas de condition d'adhésion ACSM pour les espoirs.

7/ FREQUENCE

Il est nécessaire d'avoir une rotation de l'organisation de ces compétitions entre les différents clubs en tenant du nombre de licenciés (effectif en annexe 1) .

Afin de suivre les contributions de chacun les réalisations antérieures sont listées dans l'annexe1 ainsi que le nombre de licences .

Cette convention a reçu l'approbation du comité de l'ACSM lors de sa réunion du 3 juillet 2013

Elaborée par la CEAR

Date de signature de la convention :

Président du club organisateur

Présidente de l'ACSM

ANNEXE N°1

ANNEE	Championnat	GPF
2000	Gravenchon	Gravenchon
2001	Pacy	Evreux
2002	Dieppe	Dieppe
2003	Pt Audemer	Pt Audemer
2004	Oissel	Oissel
2005	Evreux	Evreux
2006	Oissel	Pressigny
2007	Mt St Aignan	Mt St Aignan
2008	Sotteville /val	Sotteville /val
2009	Offranville	Offranville
2010	St Romain	Bouafles
2011	Pont-Audemer	Gravenchon
2012	Mt St Aignan	Evreux
2013	Pressigny	Le Havre
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		
2019		
2020		

CODE	CLUB	2012		2013			
		nbre	%	nbre	%		
KAB	TOURVILLE	15	7	18	9		
KAC	MONTIVILLIERS	0		0			
KAD	GONNEVILLE	0		2	1		
KAE	OISSEL	7	3	0			
KDA	ST ROMAIN	24	12	20	10		
KEA	DIEPPE	16	8	19	9		
KIA	MT ST AIGNAN	21	10	18	9		
KJA	LE HAVRE	50	24	48	23		
KLA	SOTTEVILLE S/VAL	13	6	19	9		
KMA	FAUVILLE	2	1	16	8		
KNA	GRAVENCHON	13	6	15	7		
KOA	SOTTEVILLE LES R.	11	5	9	4		
KPA	OFFRANVILLE	12	6	4	2		
KQA	FECAMP	24	12	17	8		
KWA	BOIS-GUILLAUME	0		0			
Total		208		205			



FINALES 2014

Le 01/05/2014 à « lieu du sélectif »

M du club de

Carte ACSM N° : Licence N°

Je m'engage à participer au défilé des régions et à porter le tee-shirt aux couleurs de l'ACSM lors de ce défilé et sur le podium si j'ai le bonheur d'y accéder.

Taille du tee-shirt :

Signature du licencié



FINALES 2014

Le 01/05/2014 à « lieu du sélectif »

M du club de

Carte ACSM N° : Licence N°

Je m'engage à participer au défilé des régions et à porter le tee-shirt aux couleurs de l'ACSM lors de ce défilé et sur le podium si j'ai le bonheur d'y accéder.

Taille du tee-shirt :

Signature du licencié